

Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFiP

## Compte rendu de la conférence téléphonique du 23 mars 16heures 30 avec le Directeur Général.

Selon les éléments dont dispose le DG, les Plans de Continuité d'Activité (PCA) se mettent en place dans les directions locales, le surdimensionnement de certaines équipes affectées sur des missions prioritaires semblant en nette diminution. En réponse à nos premières questions, il a réaffirmé **l'objectif de ces PCA**: concentration du mode présentiel sur les missions indispensables et, si le télétravail n'est pas possible, maintien sur les postes de travail du strict minimum des agents nécessaires avec un maximum de distance entre eux. De même, certains responsables de SIP s'interrogeant sur l'opportunité de continuer des poursuites telles que, notamment les ATD, le DG a rappelé que <u>le recouvrement offensif ne constitue pas la priorité du moment</u>. Des textes sont en préparation pour protéger la responsabilité des comptables.

Deux ordonnances sont soumises pour avis au Conseil d'État: l'une sur la notion de force majeure et l'autre sur la suspension de l'ensemble des délais légaux.

Dans la suite de l'échange, les points suivants ont été successivement abordés et précisés.

<u>Campagne des déclarations de revenus</u>: le DG réfléchit à la possibilité d'anticiper tout ce qui peut l'être de manière dématérialisée en ouvrant la télédéclaration et en renvoyant à plus tard les questions nécessitant un accueil physique. De plus grandes précisions seront données en principe d'ici la fin de la semaine.

**Prise en charge de la restauration**: pour les personnels en mode présentiel qui ne disposent plus de cantines, la distribution de tickets-restaurants évoquée initialement ne semble plus être la solution adaptée et la DG attend le feu vert du cabinet du Ministre et de la DGAFP pour mettre en place une solution de dédommagement. Pour **F.O.-DGFiP**, quelle que soit la solution retenue, elle ne peut être que rétroactive.

**Télétravail**: plus de 3000 PC portables ont été récupérés, sont en cours de configuration et devraient être acheminés à leurs destinataires d'ici la fin de la semaine. Le nombre d'agents en télétravail devrait ainsi pouvoir être augmenté dans la limite de la capacité du réseau informatique.

<u>Entretiens d'évaluation</u>: ils sont en principe suspendus mais certains chefs de service ont imaginé pouvoir les conduire par téléphone ce que nous avons contesté auprès de l'administration. La DG considère cette solution possible si les deux parties en sont d'accord. Il reste qu'en la période, la fixation d'objectifs raisonnables paraît totalement hors sol et que les chefs de service ont

probablement plus urgent à faire. <u>En conclusion, rien n'oblige un agent à accepter une telle</u> <u>proposition et nous invitons les personnels à nous faire part de toute insistance déplacée sur ce point.</u>

**Entretien et désinfection des locaux**: malgré une légère amélioration, il subsiste une bonne marge de progression. Pour **F.O.-DGFiP**, la mise en place de solutions adaptées doit être systématiquement recherchée partout où le problème existe.

<u>Présence dans les CPS et CDC</u>: dans certains CPS et CDC, la présence des agents est quelque peu excessive au regard de la volumétrie des tâches à accomplir. Les directions concernées ont été invitées à replier la voilure à un niveau plus adapté.

**Enfin, en matière de congés**, les dispositions de la loi sur l'état d'urgence sanitaire prévoient que l'employeur puisse placer d'office un salarié du public comme du privé en congé ou RTT sur une période limitée pendant la période de confinement. À nos questions sur ce point, la DG a indiqué que les ministres répondront demain aux fédérations.

Une nouvelle conférence téléphonique est prévue demain, mardi 24 mars